

nouvelles



2 MAI
1997
NUMÉRO
425

Une société pour le monde

Page 2



**Les problèmes
arrivent en ville**

Page 3

C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière

— Edmond Rostand

Et si, profitant de ce que le Premier mai est une fête, on se laissait aller à rêver...

Car «c'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière», faisait dire à Chanteclerc, coq fier s'il en fût, le père de Cyrano, Edmond Rostand. Et le soleil ne peut pas briller toujours que pour quelques-uns.

À rêver de ce que pourrait être une société faite, pensée, organisée pour le monde. Pour le monde ordinaire.

Vrai que cela ferait changement avec ce qui se vit et ce qui se voit de nos jours, tous les jours, alors que le monde ordinaire est tassé par le monde des affaires.

Mais enfin! Pourquoi ne serait-il pas permis de se demander, au risque de faire de la peine à l'ineffable Bernard Landry, pourquoi on agit en fonction des besoins de la minorité plutôt qu'en fonction des intérêts de la majorité?

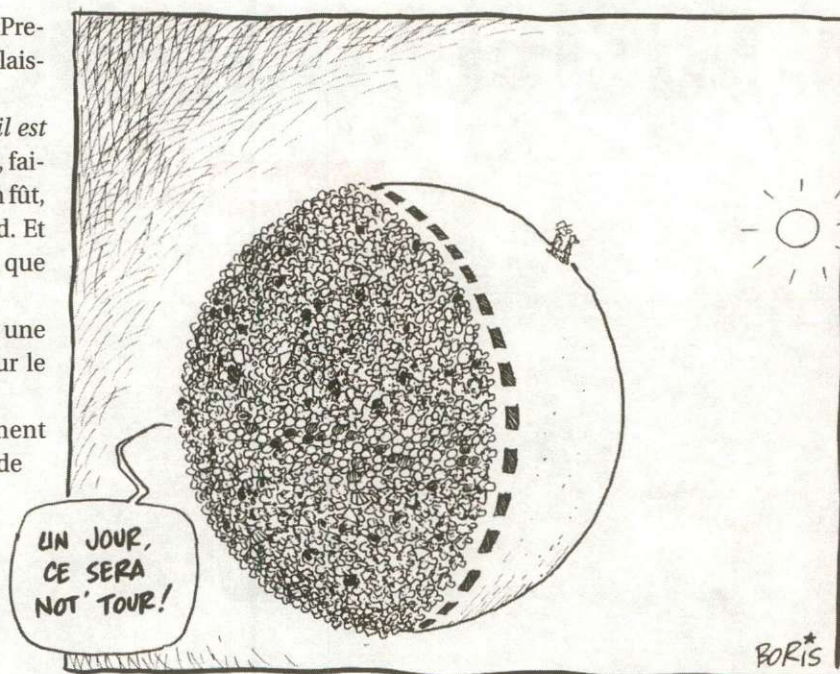
Leurs intérêts. Parlons-en.

Il me vient à l'esprit une plainte formulée un jour par un médecin de mes connaissances. Il avait payé quelque chose comme 50 000 \$ en impôt, cette année-là. Outre le fait qu'il aurait dû suivre un conseil déjà formulé par Jacques Parizeau et changer de comptable, je n'avais pu me retenir de souligner qu'il devait bien se trouver plusieurs milliers de citoyens prêts à en payer autant. Car s'il est un principe qui se vérifie, — à moins, bien sûr, qu'on ait transféré sa personne morale, et sa morale avec, aux îles Turks et Caïcos —, c'est que plus on paye d'impôt, plus il en reste dans nos poches.

1 638 000 Québécoises et Québécois n'ont même pas eu les moyens de payer de l'impôt en 1993, dernière année pour laquelle ces statistiques sont disponibles. Le tiers des contribuables.

Peut-on imaginer leur bonheur s'ils pouvaient, enfin, avoir les moyens de payer le plus d'impôt possible?

Dans une société faite, pensée et organisée pour le

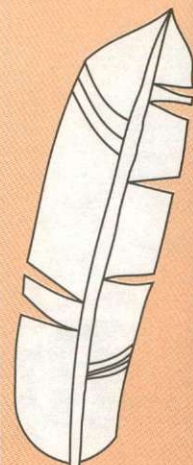


monde ordinaire, ce serait la révolte à coup sûr quand sont révélées les statistiques démontrant qu'on vit dix ans de moins dans Hochelaga-Maisonneuve que dans Outremont! Qu'on crève des maux du tiers-monde dans Pointe Saint-Charles, pendant qu'à moins d'un mille en haut de la côte, à Westmount, on y vit comme dans les banlieues milliardaires de Manille, de Bangkok, de Djakarta et autres paradis pour exploitants-possédants!

Et si notre société était ainsi faite qu'on y respectait les femmes et les hommes qui, quand ils ne perdent pas leur vie pour la gagner, sont estropiés, blessés, amoindris physiquement et brisés moralement?

Et si notre société était ainsi faite qu'on respectait les victimes au lieu de les accabler, au lieu de les faire passer pour des fraudeurs, au lieu de les achever à petit feu dans les dédales d'une bureaucratie kafkaïenne?

Ce qui nourrit l'action révolutionnaire — et l'action syndicale en est une — visant à la transformation radicale des êtres et des choses, ce qui lui donne son sens, c'est l'espoir de changements possibles. Il avait donc raison, le moraliste du 18^e siècle qui disait que «la patience est l'art d'espérer».



Michel Rioux

BIBLIOTHÈQUE

nouvelles CSN
est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Roger Deslauriers
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Claude St-Georges

Photographes
Alain Chagnon

Caricaturiste
Boris

Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.

Les problèmes arrivent en ville

Michel Rioux

Le gouvernement envoie ses couleuvres porteuses du virus néo-libéral envahir les municipalités.

Maintenant que les négociations entre l'État du Québec et ses centaines de milliers d'employé-es dans les secteurs public, parapublic et péripublic sont passées, il faut se rendre à l'évidence que ce sont les employé-es municipaux qui prendront le relais sur la scène médiatique.

La chose est en préparation depuis un bon moment, mais rarement le secteur municipal n'aura occupé l'avant-plan de l'actualité comme ce fut le cas ces dernières semaines. Dans cette perspective, c'est un véritable coup de maître que la Fédération des employé-es de services publics a réussi en organisant un colloque portant sur les privatisations dans le monde municipal au moment même où ces questions prenaient la première place dans le débat public.

500 millions de dollars

Car ce qui est en cause, c'est le problème de 500 millions \$ dont s'est délesté le gouvernement pour le refileur aux municipalités. «*Tout le monde le fait, faites-le aussi*», leur dit le gouvernement. En ouvrant le colloque, la présidente de la FEESP Ginette Guérin lançait d'ailleurs un cri d'alarme: «*L'heure est à l'urgence, a-t-elle dit. L'objectif, c'est de s'attaquer à toutes nos conditions de travail et de salaire.*»

Et les municipalités de se tourner immédiatement du côté de leurs employé-es pour aller chercher dans leurs po-

Oh! que le bonheur ne flottait pas, dans la vaste salle du Palais des congrès de Montréal en ce petit matin du 25 avril, après le discours livré par le ministre Rémy Trudel aux maires du Québec. Tellement convaincus qu'ils recevraient des mains du ministre un bat de baseball de bonne dimension pour mater leurs employés, les dirigeants de l'UMQ, dans une mauvaise foi peu commune, avaient donné à leurs membres le mot d'ordre de suspendre toute négociation avec les syndicats. «Ridicule!», a commenté le secrétaire général de la FEESP, François Juneau. Pourquoi négocier, en effet, quand quelque chose comme une loi spéciale pourrait régler nos problèmes, se disaient les maires? Mais le ministre leur a plutôt dit de négocier avec leurs employés. Ils n'ont pas apprécié.



Plusieurs dizaines d'employé-es municipaux, mais aussi des employé-es du transport public et du transport scolaire, ont participé au colloque. 6000 membres dans 118 municipalités sont affiliés à la CSN.

ches les millions réclamés par Québec.

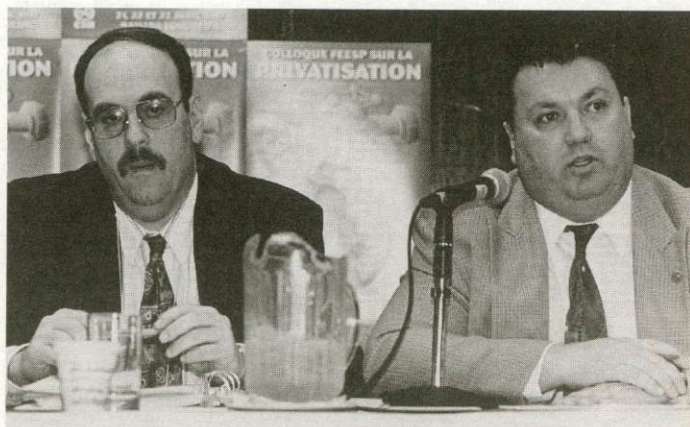
«*Nous allons vous donner les moyens d'aller les chercher, ces millions*», clament depuis un

an les porte-parole gouvernementaux, Lucien Bouchard en tête. Or, le ministre Trudel a jeté un froid chez les maires en affirmant qu'il n'était pas ques-

tion de loi spéciale et que de s'engager dans des discussions avec une matraque au-dessus de la tête, «*cela était contraire à l'économie générale des relations de travail au Québec.*» Une hirondelle ne fait pas le printemps, et peut-être que la date butoir du 1^{er} septembre arrivée, on tiendra un autre langage. Mais attendons voir.

Toutes les pistes

Et Gérard Larose, qui commentait l'intervention du ministre en conférence de presse, en a pris acte de façon positive. «*Il semble y avoir ouverture pour la négociation et le débat. Cela peut être positif car il est clair que nous n'accepterons jamais, là comme ailleurs, des solutions imposées unilatéralement*», a-t-il affirmé. Quant au secrétaire général de la FEESP, François Juneau, il n'apprécie



Le vice-président et le secrétaire général de la FEESP, Denis Marcoux et François Juneau, ont animé les discussions durant le colloque de trois jours sur les privatisations dans le monde municipal. «*1\$ versé en salaire à un travailleur municipal rapporte plus au plan social que 1\$ donné à un entrepreneur*», estime Denis Marcoux.



Participant à une journée d'étude, une centaine de membres de syndicats d'employés municipaux sont allés manifester devant le Palais des congrès de Montréal, le 24 avril, pendant que se tenait le congrès de l'Union des municipalités du Québec. Le vice-président Roger Valois leur a adressé la parole.

pas que le gouvernement s'ingère dans les affaires internes des municipalités, qui sont des corps autonomes. «Plusieurs dizaines de nos syndicats viennent de signer des ententes librement négociées. Il n'est pas question de rouvrir les conventions, a-t-il soutenu. Nous sommes cependant prêts à regarder toutes les pistes qui s'ouvrent à nous. Il n'y a pas que les salaires.»

Il fallait cependant entendre le président de l'UMQ, Gilles Vaillancourt, déplorer avec véhémence qu'en l'absence de la menace d'une loi spéciale, les négociations ne pourront aboutir. Ce qu'elle était espérée, cette loi spéciale!

Les privatisations

Nous ne sommes jamais bien loin du modèle privilégié dans les économies néolibérales — les privatisations — quand les problèmes de finances publiques rebondissent dans la cour des municipalités. C'est ce que soulignait le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette, alors qu'il tirait les conclusions du colloque de trois jours organisé sur ce

thème par la FEESP.

«Comme le gouvernement du Québec, les municipalités affichent un préjugé favorable à l'entreprise privée. Cela nous oblige à des démonstrations rigoureuses, cela nous oblige à mettre au point des dossiers sérieux sur notre capacité non seulement de concurrencer le secteur privé, mais de le battre sur son propre terrain», a-t-il dit aux représentants syndicaux présents à Longueuil.

D'entrée de jeu, à l'ouverture du colloque, Gérard Larose avait clairement identifié les enjeux en livrant sa lecture de la situation.

«Avant d'être une question d'ordre économique, c'est d'abord et avant tout une question qui relève de l'idéologie. Et les enjeux sont colossaux. Dans les municipalités comme dans les autres niveaux de gouvernement, il s'agit de légitimer des opérations de désengagement des pouvoirs publics de leurs responsabilités à l'égard des collectivités», a soutenu le président de la CSN, pour qui l'heure est à un débat substantiel sur ces questions de société.

Prendre les devants

À son avis, le secteur public devrait «manger le privé» en le concurrençant sur son propre terrain. Comment, demande-t-il, le secteur privé peut-il fournir des services de qualité au moins égale à ceux offerts par le secteur public, si on ajoute à l'ensemble des opérations l'obligation du profit?

Il n'a cependant pas manqué de rappeler aux syndiqués présents qu'il fallait, là aussi, prendre les devants comme nous avons su le faire dans plusieurs secteurs.

«Il nous faut faire preuve de courage pour aborder toutes les facettes de la question. S'engager à fond dans la réorganisation du travail. Car si on passe à côté des vraies questions, on va donner des armes à ceux qui travaillent à détruire les services publics.»

Il était rejoint en cela par Pierre J. Hamel, chercheur à l'INRS-Urbanisation. Selon ce spécialiste des questions urbaines, les employés municipaux devront se faire des alliés des contribuables, en leur démontrant qu'ils peuvent fournir de meilleurs services à meilleur

coût. Mais Pierre Hamel ajoute que les travailleurs municipaux peuvent prendre appui sur des expériences vécues en France et en Angleterre, par exemple, où des scandales ont frappé la privatisation des services.

Le rapport Mireault

Même si le gouvernement n'a pas encore fourni aux municipalités l'arme atomique qu'elles réclament et qu'on leur a maintes fois promise, il n'en demeure pas moins que de lourds nuages s'accumulent au-dessus des têtes des employés municipaux et de leurs syndicats.

Le vice-président Roger Valois en a fait une démonstration saisissante à l'occasion du colloque, faisant le point sur le sort qui attend l'article 45 du Code du travail avec les recommandations contenues dans le rapport déposé en janvier par Réal Mireault, rapport rédigé à la demande du ministre du Travail, Matthias Rioux.

En permettant de désyndiquer des fonctions dans les municipalités, par exemple le déneigement, la surveillance des piscines, l'entretien des



Roger Valois

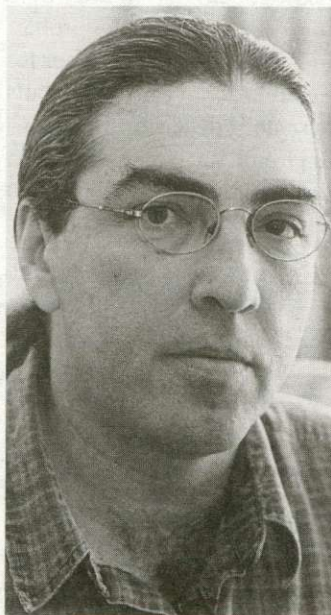
rues, etc. c'est la survie même des syndicats qui est en cause. L'opération est d'ailleurs engagée sous une forme ou sous une autre à plusieurs endroits.

Ainsi, le président du syndicat des cols bleus de Drummondville, Guy Turenne, a expliqué aux syndiqué-es que plus de 70% du travail était confié à forfait dans cette municipalité. «*Les villes sont les plus gros employeurs au noir*», a-t-il accusé, tout en expliquant comment fonctionne le système. Un entrepreneur fait travailler un employé deux fois 20 heures par semaine. Il compile ensuite ces 40 heures durant une seule semaine, ce qui permet à la personne de toucher une semaine de chômage. C'est ainsi que l'État perd des revenus et que des emplois de qualité, bien rémunérés, sont transformés en emplois précaires non syndiqués. Dans des conditions pareilles, on comprendra que le secteur public ne pourra jamais être compétitif. À armes égales cependant, il peut l'être.

Deux travailleurs municipaux en ont fait la démonstration.

Valleyfield

Pierre Prigent, du syndicat des cols bleus de Salaberry de Valleyfield, a relaté l'expérience



Pierre Prigent

vécue à cet endroit. Le syndicat a déposé en 1994 une soumission portant sur la coupe du gazon dans la municipalité. «*Une soumission blindée*», soutient-il. Inférieure de 14% à celle d'une entreprise privée. Qui a pourtant obtenu le contrat.

En six ans, le syndicat a

perdu 18 membres et de la quinzaine d'employés temporaires sur la liste de rappel, il ne s'en trouve plus un seul. «*C'est vrai, comme l'a dit Gérald Larose, qu'on vit une guerre idéologique*», a lancé Pierre Prigent. *L'objectif, c'est de se débarrasser du syndicat. Parce que la sous-traitance, cela provoque une hausse des coûts totaux, liés pour plusieurs à la dégradation des relations de travail.*» Il rejoint Pierre Paquette au sujet de la rigueur nécessaire: «*Quand t'avances de quoi, il faut que tu sois capable de le prouver*», insiste-t-il.

Shawinigan

Même histoire à Shawinigan, où le président du syndicat des cols bleus, Donald Doucet, a raconté avoir soumis une évaluation inférieure de 65 338 \$ à celle du plus bas entrepreneur pour la réfection d'un bout de rue.

Il raconte. «*On a procédé comme si on était des contracteurs. Avec les mêmes cahiers de charge. Le directeur du service à la Ville a lui aussi estimé les coûts: 300 000 \$, ce qui*



Donald Doucet

n'était pas loin de notre 292 480 \$. Mais la Ville a confié le contrat à l'entrepreneur en nous disant qu'on n'avait pas la compétence pour effectuer ces travaux. Mais c'est ce qu'on a toujours fait!»

Le syndicat a mis le sujet sur la place publique pour faire pression et entend poursuivre sur la même voie.

Comment anémier un système de santé «modèle»

Ce gouvernement avait promis de «faire autrement». Manifestement, on a oublié d'en informer Jean Rochon.

Claude Saint-Georges

Le ministre Jean Rochon présidait il y a dix ans une commission d'enquête* qui a conclu que, de tous les pays industrialisés, le Québec et le Canada ont «un des meilleurs systèmes qui se puisse imaginer aussi bien en ce qui concerne le degré d'accessibilité aux services, la couverture des programmes d'assurance-maladie, les indicateurs généraux de santé et de bien-être, qu'en ce qui concerne le contrôle des coûts».

Après deux dures années de transformations et de compressions, le ministre avait promis un répit qui n'est pas venu. Au contraire, c'est une vague de restrictions budgétaires sans précédent (760 millions \$, 6,9% pour la seule année 97-98) qui vient d'être annoncée à l'ensemble des régions. Il n'est pas farfelu d'affirmer que nous assistons aujourd'hui au naufrage de ce système qui a été vanté partout dans le monde.

Chaque catégorie d'établissements appréhende des effets dramatiques de cette saignée. Les CLSC ne sont plus assurés du relèvement de leur budget pour absorber le virage ambulatoire, les hôpitaux anticipent un allongement intolérable de leurs listes d'attente, les centres de soins de longue durée ne voient pas comment ils pourront assurer un minimum des soins cliniques à leurs malades.

13 300 postes en trois ans

Rares sont ceux qui cherchent encore à cacher la vérité, sauf peut-être le ministre Rochon: avec le départ à la retraite de 7600 personnes équivalent temps plein, le 1^{er} juillet, la qualité des services ne sera plus la même. Le ministre se rapprochera alors de son objectif de faire disparaître en trois ans 8% de tous les emplois dans la santé et les services so-

ciaux, soit l'équivalent de 13 300 postes à temps complet.

Le 18 avril, il a donné une nouvelle «commande» aux régions régionales: procéder en catastrophe à des compressions majeures dans les services de l'alimentation, de la buanderie, de l'entretien et des laboratoires. En les invitant clairement à considérer le partenariat avec le secteur privé, à faire de l'impartition...

Le personnel s'épuise

C'est un personnel déjà épuisé qui devra absorber l'im-

pact des 7600 départs du 1^{er} juillet.

«Le contact humain, parler au malades, nous n'avons plus le temps pour cela. Ces nouveaux départs vont nous rendre la tâche impossible», disent des travailleuses et travailleurs du réseau.

De son côté, l'Association des médecins psychiatres note une recrudescence des problèmes de santé mentale chez les personnes qui travaillent dans le secteur de la santé. Un sondage effectué par l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ)

après des responsables en gestion des ressources humaines a démontré qu'il y a eu, ces dernières années, une augmentation des absences-maladie, mais surtout qu'elles sont de plus en plus motivées par des problèmes liés à la santé mentale, comme le stress excessif, le burn-out et la dépression. Les problèmes de santé mentale représentent maintenant près de 30% des motifs d'invalidité de moins de deux ans dans le secteur de la santé et des services sociaux.

* La Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, aussi appelée «Commission Rochon».



Ce sera le bordel!

Janvier Cliche, président du Conseil central de l'Estrie, accepte mal que la régie fasse dans le secret des études sur la privatisation des services de soutien. Ce sont de nouvelles pertes d'emploi visant les plus faibles salariés du réseau qui se préparent; tout ça pour des économies de bouts de chandelles.



Janvier Cliche

« Les gens sont désemparés, écoeurés et on va en rajouter... », lance Janvier Cliche, en commentant les compressions qui frappent sa région. Les 15 millions \$ à trouver peuvent conduire selon lui à la fermeture d'un autre hôpital. « Alors qu'on a fermé l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul et qu'on commence à replacer le monde ailleurs, les gens doivent s'attendre à vivre avec d'autres déplacements. C'est un stress énorme qui se vit », déplore-t-il.

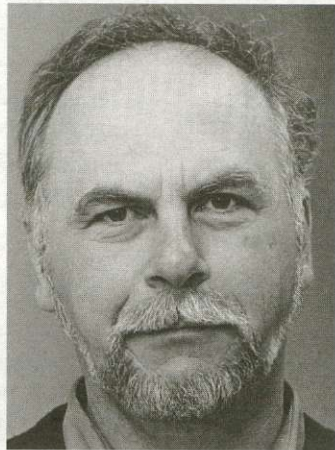


Louise Blanchette

Pour Louise Blanchette, présidente du Conseil central de la Gaspésie-Îles-de-la-Ma-

deleine, le virage ambulatoire souffre déjà de ratés: les ententes entre hôpitaux et CLSC ne sont pas encore finalisées et les soins à domicile en souffrent. La régie a toutes les difficultés à gérer le mouvement de personnel qui découle de la première vague de compressions. Si bien que la CSN s'est retirée temporairement du comité aviseur sur les ressources humaines, en attendant que la régie fasse preuve de plus de sérieux dans son travail.

Dans la région des Laurentides, on attend avec anxiété l'annonce des compressions. « On a tenu compte dans les années passées de notre manque de ressources. Les compressions ont été un peu moins importantes chez nous que dans d'autres régions », souligne Gilles Turcotte.



Gilles Turcotte

te, président du conseil central. Si on nous impose des compressions plus fortes cette année, le résultat sera extrêmement pénible pour la région.»

Marjolain Dufour, président du Conseil central du Nord-Est, a appris que les compressions dans sa région seront de l'ordre de 10,5 millions \$. Les hôpitaux



Marjolain Dufour

de Baie-Comeau et de Sept-Îles écopent la moitié de ces compressions. « Nos membres nous font part d'une détérioration de services partout. Dans les centres de longue durée, des patients sont levés dès 5 heures du matin par le personnel de nuit parce qu'il n'y a pas assez de monde durant la journée. Au conseil central, nous préparons pour l'automne une tournée pour nous faire une idée juste des effets des compressions passées et à venir », ajoute Marjolain Dufour.

« Dans Chaudière-Appalaches, on cherche à avoir des informations sur ce qui nous attend, mais les dirigeants de la régie semblent plus préoccupés des élections au conseil d'administration que des effets des compressions sur les services à la population », nous déclare Ann Gingras, vice-présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches.

Dans la région de Québec, c'est 100 millions \$ de compressions qu'il faudra absorber. La régie admet qu'il y a déjà d'importantes difficultés avec le virage ambulatoire. Le nombre d'utilisateurs des CLSC augmente plus rapidement que leur budget, ce qui a pour conséquence de rationner l'accès aux services et d'épuiser l'entourage des malades. « Cet été, ce sera le bordel! Tous les établissements seront touchés, quand

1000 personnes prendront leur retraite en même temps. Si, au moins, les départs avaient été étalés jusqu'à l'été 1998, comme nous l'avions réclamé... », nous dit Ann Gingras.

Porte ouverte à la privatisation

L'annonce de compressions de 226 millions \$ a plongé la région de Montréal-Centre dans le désarroi. La régie régionale ne cherche plus à convaincre que l'on peut faire plus avec moins. On reconnaît maintenant que la population devra s'attendre à moins de services. Les départs à la retraite du 1^{er} juillet représentent 3000 postes équivalent temps plein, soit 5%



Arthur Sanborn

de tout l'effectif du réseau montréalais. « Il faut craindre le pire », soutient Arthur Sanborn, président du Conseil central. L'accès aux services sera touché et c'est la porte grande ouverte à la privatisation. »



Yves Bolduc

C'est 21,6 millions \$ de compressions que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean devra absorber cette année. Selon Yves Bolduc, le président du conseil central, cette pression mettra en péril le fonctionnement normal des établissements de la région, qui perdra 500 emplois dans le réseau, alors que les listes d'attente n'arrêtent pas de s'allonger.

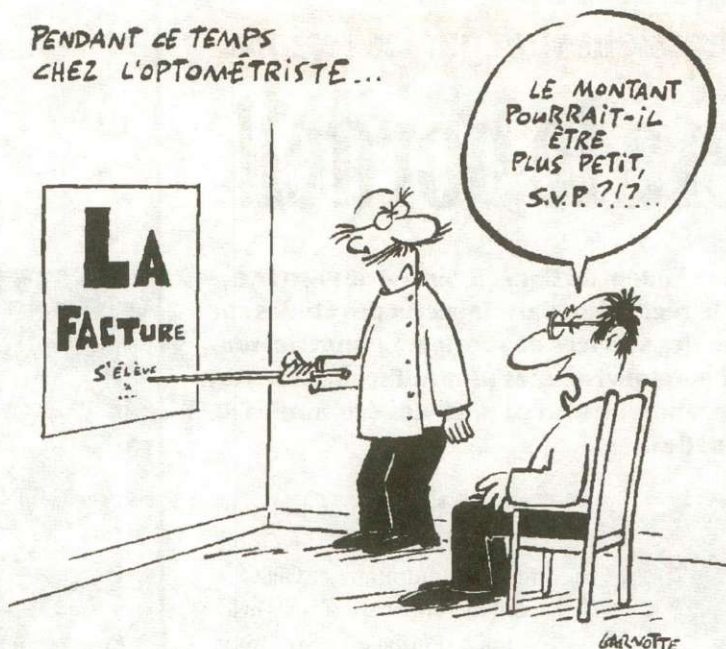
Denis Champagne, vice-président du Conseil central du Coeur du Québec, constate que tous les plans de la régie devront être revus entièrement. Cette année, les compressions atteignent 36 millions \$. «On sent, à la régie, que la pression pour s'ouvrir à l'entreprise privée est très forte. Cela va créer un autre mouvement de personnel, alors qu'on a toutes sortes de difficultés à l'heure actuelle. Et il n'y a aucune garantie que des économies seront réalisées. La régie n'en parle pas encore, mais on voit venir la fermeture d'un autre hôpital.»

La population perd confiance

En 1987, la Commission Rochon avait fait réaliser un sondage qui démontrait un niveau de satisfaction élevé de la population à l'endroit de leur système de santé. Près de 80% des répondants partageaient alors l'idée que le système québécois était l'un des meilleurs au monde.

En janvier 1997, dix ans plus tard, la perception de la population québécoise a profondément changé, lit-on dans un nouveau sondage. Selon 71% des répondants, il est devenu plus difficile d'obtenir des services quand on en a besoin. 76% pensent qu'il va être encore plus difficile d'obtenir des services de santé dans les années qui viennent.

PENDANT LE TEMPS
CHEZ L'OPTOMÉTRISTE...



La privatisation en marche

Petit à petit, Jean Rochon est en train d'américaniser notre système de santé.

Claude Saint-Georges

«Dans un contexte où l'État est à réviser son rôle fondamental, le système public doit cependant s'en tenir à offrir les services essentiels.» Cette remarque, inscrite dans le commentaire accompagnant l'annonce des crédits 1997-1998 du ministère de la Santé et des Services sociaux, a été perçue comme une ouverture à l'envahissement du secteur privé dans le secteur de la santé. Les faits semblent confirmer cette orientation qui nous amène tout droit au système «à deux vitesses», un pour les riches, privé, et un pour les moins riches, public.

- Deux jours après l'annonce de nouvelles compressions de 160 millions \$ dans la région de Montréal était inauguré, en présence du maire Bourque, un centre de convalescence privé, situé au 17^e étage d'un luxueux hôtel. Il y faudra payer 260 \$ par jour pour une chambre privée.
- Le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de la Santé et des Services sociaux effectuent des études pour implanter des cliniques de transplantation d'organes dont les services seraient réservés à une clientèle étrangère, nous apprend *Le Devoir* du 15 avril. Selon une hypothèse, ces cliniques occuperaient des étages d'hôpitaux qui disposent d'espaces libérés par le virage ambulatoire. Des critiques se sont élevées pour signaler que les organes présentement récupérés sont en nombre insuffisant pour répondre à la demande québécoise. Dès lors, la question se pose: qui aura la priorité, les bénéficiaires québécois du système public ou la riche clientèle américaine?
- Le maintien à domicile commence à intéresser au plus haut point les compagnies d'assurance. Devant l'incapacité des CLSC de fournir tous les services requis par le retour hâtif des malades à la maison, la Croix-Bleue du Québec et l'Assurance-vie Desjardins-Laurentienne offrent déjà une couverture individuelle pour des services d'infirmières et de préposées à domicile. Plusieurs assureurs, dont la Sun Life du Canada, envisagent maintenant d'ajouter à leur éventail de produits d'assurance collective, les soins à domicile. La prime exigée par les assureurs serait d'environ 5% pour la couverture de la convalescence à domicile dans un régime collectif.
- La Polyclinique Concorde de Laval offre depuis le début de l'année, contre un déboursé de 500 \$, un service d'examen en radiologie de résonance magnétique qui évite de se retrouver sur une liste d'attente de six mois dans un hôpital.

Allez ouste! À la retraite!

Bien sûr, les conditions offertes sont intéressantes. Mais le gouvernement pourrait-il cesser de bousculer tout le monde?

Louis-Serge Houle

On dit de la retraite qu'il vaut mieux s'y préparer avant de la prendre. Dans le secteur public, le gouvernement Bouchard a décidé que cette règle d'or ne s'appliquait pas aux travailleuses et aux travailleurs admissibles aux mesures temporaires de retraite négociées ce printemps. C'est ainsi que plus de 15 000 d'entre eux n'ont que quelques semaines pour prendre une décision pourtant majeure pour leur avenir.

Le programme de départs volontaires, négocié par les organisations syndicales et le gouvernement du Québec, prévoit que les travailleuses et les travailleurs doivent démissionner de leur poste le 1^{er} juillet pour pouvoir profiter des mesures temporaires de bonification de la retraite. Comme délai pour prendre une décision d'une telle importance, c'est plutôt court. Pourtant, tout au long des négociations pour mettre sur pied le programme de départs volontaires dans le secteur public, la CSN a averti le gouvernement qu'il était préférable d'allonger d'une année la période de départ à la retraite pour permettre de réorganiser convenablement les services à la population. Et aussi, évidemment, pour accorder un délai raisonnable aux syndiqués pour prendre leur décision. La centrale a par ailleurs toujours manifesté clairement son opposition aux objectifs de coupures du gouvernement Bouchard.

«Nous avons été la seule organisation syndicale à maintenir une demande pour prolonger le programme», affirme la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. Mais le gouvernement n'est animé que par une seule volonté: couper, couper et couper.»

De bonnes conditions de retraite

Dans les établissements,



plusieurs milliers de syndiqués évaluent actuellement les avantages que leur offrent les mesures temporaires de la retraite. C'est que ces bonifications aux régimes de retraite sont très intéressantes.

Pour les cotisants au RREGOP (le régime de retraite des employé-es de l'État), la bonification est d'autant plus attrayante que, ce régime n'ayant été mis sur pied qu'en 1973, la rente maximale que reçoivent actuellement les retraités ne correspond qu'à 48% de leur salaire.

Avec les bonifications temporaires, cette rente peut atteindre jusqu'à 70% du salaire. «Moi, je songe à la retraite depuis deux ans», déclare la présidente du syndicat des employées de bureau de l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies, Lorraine Garnier. Ce programme tombe vraiment à point.»

Militante de la première heure dans son syndicat, Lorraine Garnier a commencé

comme agente d'information, il y a 32 ans. À ses yeux, le choix est clair: le 2 juillet, elle sera à sa retraite. Avec les bonifications apportées, la présidente du syndicat recevra une rente équivalant à 64% de son salaire. Sans les mesures temporaires, elle devrait travailler trois années de plus avant d'être admissible au RREGOP, soit lorsqu'elle atteindra le facteur 90 (55 ans d'âge et 35 années de service créditées), qui ne lui procurerait alors que 54% de son salaire.

Cette différence s'explique par des mesures temporaires de retraite qui permettent aux syndiqué-es de racheter des années travaillées avant l'entrée en vigueur du RREGOP et pour lesquelles ils reçoivent une rente correspondant à environ 2% de leur salaire par année revalorisée. En d'autres circonstances, seules les années cotisées comptent pour le calcul de la rente, soit 24 années actuellement.



Réjean Ouellette

Ninon Charest

Partout, c'est en grand nombre que les syndiqués du réseau des affaires sociales assistent aux réunions d'information sur les bonifications au régime de retraite des employés de l'État. Au centre de la photo, Lorraine Garnier, présidente du syndicat FAS-CSN à l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies.

Pas tout le monde

Ninon Charest a fait le même calcul: «Après 32 ans comme éducatrice spécialisée à Rivière-des-Prairies, je peux enfin penser à autre chose. Avec une rente bonifiée en plus.» Âgée de 51 ans, elle recevra également une rente équivalant à 64% de son salaire annuel dès cet été. Si elle ne sautait pas sur cette occasion, elle devrait travailler jusqu'en 2001 pour ne recevoir que 56% de son salaire.

Mais le choix de la retraite ne s'impose pas à tout le monde. Réjean Ouellette, aussi éducateur dans le même hôpital, n'est pas encore prêt à laisser tomber son travail. «Mon épouse, qui travaille avec moi, a pris sa décision: elle quitte. Mais moi je ne suis pas certain. Je réfléchis toujours.»

Quand l'«approche milieu» camoufle l'approche comptable

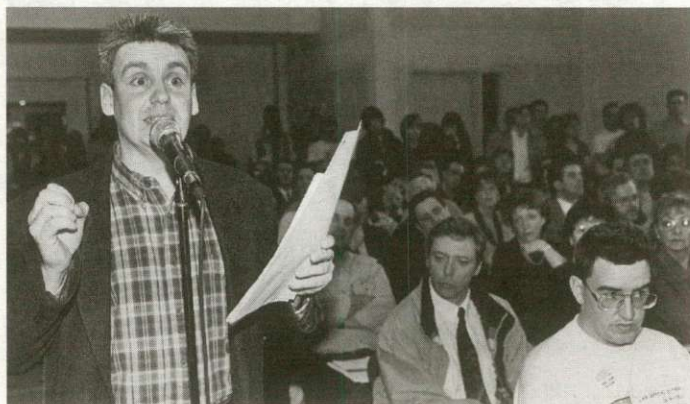
Thérèse Jean

Devant une salle bondée, le conseil d'administration des Centres jeunesse de Montréal (CJM) a reconnu que la date du 22 avril était précipitée pour décider de leur réorganisation ambitieuse des services sociaux dispensés aux jeunes, aux adolescents et aux mères en difficulté d'adaptation sur le territoire de l'île de Montréal. Il a donc reporté au 27 mai sa décision finale sur le «virage milieu», tout en annonçant la tenue d'audiences publiques les 12 et 14 mai pour prendre le pouls des syndicats et des intervenants des CJM, de même que des partenaires du milieu.

Le conseil d'administration des CJM s'est ainsi rendu aux arguments de ceux qui, depuis l'annonce de la fermeture de 28 unités d'hébergement, ainsi que du réputé centre de réadaptation Boscoville, ont multiplié les pressions pour qu'on prenne le temps d'évaluer les impacts du «virage milieu» sur les 6533 jeunes, adolescents et mères en difficulté d'adaptation actuellement desservis par les CJM. Devant le conseil d'administration, Claude Marcotte, le porte-parole des neuf syndicats affiliés à la Fédération des affaires sociales de la CSN, qui représente les deux tiers des 3000 employés des CJM, a accueilli avec satisfaction le report de la décision qui allait dans le sens de la demande syndicale. «Le conseil d'administration a fait preuve de prudence et nous nous impliquons à plein dans le processus de consultation, a-t-il dit. Toutefois, il faut être conscients que le délai d'un mois est encore trop court pour évaluer les impacts multiples qu'aura ce «virage milieu» sur les services à la jeunesse et les partenaires vers qui on se tourne pour le réaliser, particulièrement dans un contexte de compressions budgétaires.»

Un virage comptable

Pour le moment, c'est seulement l'opérationnalisation du



La salle était bondée, lors de la réunion du 22 avril, où l'on a notamment qualifié de «supercherie» les orientations du conseil d'administration des Centres jeunesse de Montréal. C'est la FAS-CSN qui représente les deux tiers des 3000 employés des CJM.

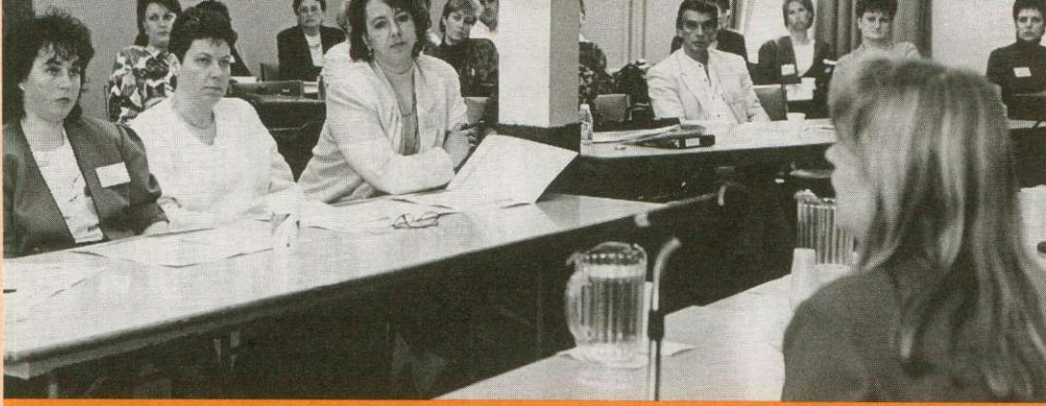
«virage milieu» qui est mise sur la glace, car à l'unanimité, le conseil d'administration des CJM en a adopté les orientations, en ajoutant que le personnel sera mis à contribution dans l'élaboration des modalités de la réorganisation. Mais ce n'est pas tant l'approche de maintenir les jeunes, les adolescents ou les mères en difficulté d'adaptation dans leur milieu naturel qui est contestée comme la façon dont on entend le faire. Pour l'instant, cette façon est davantage guidée par des impératifs budgétaires que par une véritable «approche milieu» où le personnel est formé et les partenaires, c'est-à-dire les familles d'accueil, les comités d'usagers, les CLSC, les organismes communautaires, les écoles, les garderies, la police jeunesse,

etc, sont préparés en conséquence. Là-dessus, la bataille est loin d'être gagnée car le conseil d'administration demande à tous ceux qui participeront aux audiences publiques de tenir compte des compressions budgétaires pour l'année en cours. Et cette année, aux quelque quatre millions \$ de compressions prévues, se sont ajoutés la semaine dernière deux autres millions \$, ce qui porte maintenant à six millions \$ le total des coupures qui se répercuteront sur les services et les emplois. Pour les syndicats, la direction des CJM essaie par le «virage milieu» de donner un peu de chair à une réorganisation des services qui est essentiellement un exercice comptable.

Une supercherie

Les services à la jeunesse n'en sont pas à leur première réorganisation. Une première réorganisation en 1993, d'où sont issus les CJM, a entraîné la fermeture et la fusion de plusieurs centres d'accueil de réadaptation pour les jeunes et la presque disparition des services d'hébergement pour les jeunes âgés de 0 à 6 ans. Elle a aussi mis en place des unités d'hébergement dans le milieu qui sont des ramifications institutionnelles jouissant d'expertise professionnelle et clinique. Ce sont ces unités d'hébergement, qui accueillent une clientèle de plus en plus lourde, qu'on veut fermer sous prétexte «de détruire le système de façon créatrice, sans parachute aucun, en posant un geste d'anarchie éthique», selon une approche de David Hurst dont la direction des CJM s'inspire largement pour justifier le «virage milieu».

«Cette approche constitue une grave supercherie, a lancé Claude Marcotte lors de la séance du conseil d'administration. Le retour ou le maintien des jeunes, des adolescents et des mères en difficulté d'adaptation dans leur milieu comme on veut le faire nie l'utilité de l'hébergement institutionnel comme outil thérapeutique pour les jeunes qui ont de graves problèmes de comportement.» Le virage proposé implique la disparition de 300 places d'hébergement institutionnel, dont une centaine sont présentement occupées par les jeunes de 6 à 12 ans qui sont sous la protection de la Loi sur la jeunesse.



Colloque des employées de bureau

La modernisation ne signifie pas la fin de la discrimination

Claude Saint-Georges

Comme les autres activités, le travail de bureau est profondément touché par les mutations qui transforment les entreprises. Pourtant, « nous avons l'impression que pour nos employeurs, c'est "secrétaire un jour, secrétaire toujours" ». s'est exclamé une des participantes au colloque sur le travail de bureau et le travail féminin dans le secteur privé, qui s'est tenu à Montréal le 17 avril sous l'égide du Service de la condition féminine de la CSN et du Comité interfédéral du secteur privé (CISP).

Presque tous les milieux de travail ont été touchés par des phénomènes importants de changements technologiques, de restructuration et de réingénierie, démontre un sondage réalisé auprès des participantes et participants au colloque. Quatre fois sur cinq, les syndicats ont fait le choix de s'impliquer dans les transformations au sein de l'entreprise. Dans 38% des cas, les changements ont eu des effets positifs sur la qualité de vie au travail. Pour les autres 61%, c'est le négatif qui l'emporte.

Si certains besoins étaient comblés, le changement serait mieux vécu, déclarent les répondants au sondage. Ces besoins sont principalement la formation et le perfectionnement, la révision des tâches et des classifications, ainsi que l'amélioration des mécanismes de communication dans l'entreprise.

La discrimination

Malgré la mise en place de nouvelles formes d'organisation du travail, les mécanismes qui engendrent la discrimina-

tion sont-ils encore à l'oeuvre?, peut-on se demander.



Diane-Gabrielle Tremblay, professeure et directrice de la recherche à Télé-

Université de l'Université du Québec, a présenté au colloque le résultat d'une recherche effectuée auprès de dix milieux de travail du secteur privé, syndiqués à la CSN. On a voulu vérifier si, à la faveur des changements technologiques et organisationnels, sont aussi observés des changements dans la division du travail entre les femmes et les hommes.

Dans les quatre entreprises de production industrielle visitées, femmes et hommes ont connu un accroissement de leurs qualifications professionnelles, de la polyvalence et des possibilités d'emplois dans d'autres postes de travail. Les incidences positives sur la qualification et la mobilité ont cependant touché les hommes dans des proportions plus éle-

vées, de sorte que la nature de leur polyvalence est « plus qualifiante ». Il semble en effet que dans un contexte de changements technologiques, les hommes se voient plus souvent dirigés vers les emplois qualifiés, alors que les femmes sont plus touchées par la polyvalence au rabais.

Une polyvalence horizontale

Dans les entreprises de service, l'accroissement des qualifications professionnelles et de la polyvalence des tâches a été proportionnellement plus élevée chez les hommes. Les femmes seraient davantage sujettes à connaître une polyvalence beaucoup plus horizontale, que l'on pourrait qualifier de « plurivalence », soit une addition de tâches de même niveau, sans accroissement de qualifications. On observe par exemple que les activités de travail des femmes se sont automatisées davantage et sont devenues plus répétitives, comparativement à celles des hommes. Hommes et femmes partagent cependant dans une

proportion quasi identique (62% et 60%) le sentiment que les transformations dans l'entreprise ne favorisent pas un accroissement de leurs possibilités de promotion.

L'étude viendrait donc confirmer que, malgré le contexte des changements technologiques et organisationnels, il persiste toujours, au sein des entreprises de production industrielle et de service, des formes de division sexuelle du travail, désavantageant les femmes.

Le besoin de formation qualifiante



Louise Boivin, ex-conseillère syndicale à la CSN, a pour sa part présenté le

résultat de son enquête-terrain réalisée auprès d'employées de bureau de cinq caisses Desjardins, syndiquées à la CSN. Il ressort particulièrement que les employées de bureau expriment un grand besoin de formation qualifiante qui, selon l'expression de plusieurs, serait « une formation utile, en lien avec la réalité quotidienne, permettant de se confronter aux vrais problèmes qui se posent dans le travail et, surtout, qui est mise en application rapidement. »

La disponibilité de temps est le principal handicap à l'accès à la formation. En l'absence de temps libéré du travail, la formation génère du stress et de la surcharge de travail. Le principe mis de l'avant par les participantes à l'enquête-terrain est celui de la reconnaissance du temps de formation comme du temps de travail, puisqu'il s'agit d'acquérir des connaissances et de développer des compétences utiles au travail et aux objectifs d'efficacité et d'efficience des caisses Desjardins.

On peut se procurer les études de Diane-Gabrielle Tremblay et de Louise Boivin au service de la documentation de la CSN (tél.: 514-598-2148; fax: 514-598-2029; courriel: docucsn@accent.net).

Boycott des cartes de crédits de La Baie et Zellers

Pour contrer la grande mode des compagnies de rationaliser systématiquement leurs opérations sans tenir compte de leurs employés, la CSN et le Syndicat des travailleuses et des travailleuses du Centre de distribution de Zellers de Montréal-Nord invitent les consommateurs à découper et à renvoyer leurs cartes de crédits de Zellers, de La Baie et de Club Z.

Zellers et La Baie sont deux géants canadiens du commerce au détail dont les affaires se portent bien. Mais sous prétexte que la concurrence les oblige à diminuer davantage leurs frais, elles ont

décidé de fermer leur centre de distribution de Montréal-Nord et refusent de replacer ailleurs dans leurs entreprises le personnel mis à pied. Pour la CSN, ce refus de sauver tout au moins une partie des emplois est d'autant plus aberrant qu'au moins 30% des opérations du centre de Montréal-Nord seront transférées vers d'autres centres de distribution situés à Montréal et à Scarborough, en Ontario.

Cette fermeture n'a d'ailleurs pas bonne presse dans la région métropolitaine. Le Conseil régional de développement de l'Île de Montréal et la



Manifestation des syndiqués de Zellers, début mars.

Corporation de Développement Économique et Communautaire de Montréal-Nord se préparent à demander à La Baie et à sa filiale Zellers d'agir en bon citoyen corporatif.

M.K.



Au pied de la Bourse de Montréal, trempées jusqu'aux os, quelques centaines de personnes ont dénoncé l'assujettissement de nos gouvernements au diktat du monde des affaires. Peu avant, à Québec, six porte-parole du «monde ordinaire» ont tenté de sensibiliser le premier ministre Lucien Bouchard aux ravages qu'opèrent les coupes budgétaires dans leur vie quotidienne. Mais le premier ministre n'a pas bronché. Au bout de sa ligne de mire, il reste rivé au déficit zéro.

La CSN a aussi rencontré le premier ministre, ce Premier mai 1997. Le président Gérald Larose lui a demandé de mettre au rancart la recommandation du comité Mireault d'ouvrir la porte à la désyndicalisation et au *cheap labor* par la voie de la sous-traitance. M. Bouchard a écouté attentivement. M.K.

Drummondville Occupation au CHSLD

De nouvelles compressions de l'ordre de 1 215 000 \$, et surtout la façon dont la direction du centre entend les appliquer, ont provoqué un vif mécontentement chez les syndiqués CSN du Centre Frederik-George-Heriot, à Drummondville.

Le 4 avril, l'employeur déposait un projet qui avait pour conséquence, entre autres, de couper 40 postes d'infirmières auxiliaires sur les soixante existants, faisant porter sur ces dernières l'essentiel de son opération. Le 17, le syndicat déposait un contre-projet dans lequel il suggérait une répartition différente des compressions. La proposition patronale avait aussi pour effet de diminuer de vingt-huit heures par jour le temps consacré aux soins. La contre-proposition syndicale ramenait cette réduction de service à deux heures par jour.

En attente d'une décision du conseil d'administration et afin d'appuyer leur proposition, un certain nombre de militants ont tenu les bureaux administratifs occupés pendant près de quarante heures.

La décision du CA allait pourtant faire peu de cas des préoccupations des syndiqués. Il ne retirait du projet initial que quatre coupures de postes, l'effet sur les services demeurant majeur. Face à ce résultat qu'il juge insatisfaisant, le syndicat n'a pas l'intention de dévier de ses objectifs et il entend poursuivre la bataille en informant la population de la région. R.D.

Les Top kick dangereuses Victoire totale du RETAQ

La saga des ambulances Top kick a pris fin le 25 avril au terme d'une importante rencontre où syndiqués, représentants de la CSST, d'Urgences santé, de General Motors et de Transport Canada s'étaient retrouvés pour discuter de ces ambulances qui disposent d'un système de frein d'urgence particulièrement dangereux. Ces ambulances conçues par GM avaient la malencontreuse habitude d'arrêter brusquement lorsque le système de frein d'urgence de ces véhicules s'enclenchait de lui-même et à n'importe quel moment. Même si la multinationale américaine continue de plaider que son système est infaillible, Urgences santé



Yves Imbeault, président du RETAQ-CSN.

a retiré toute la flotte des Top kick de la circulation pour les remplacer par des véhicules (construits par des concurrents de GM) loués.

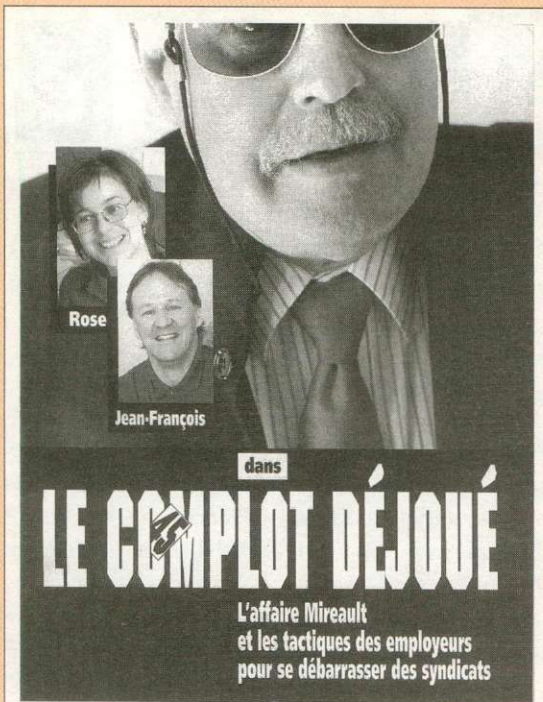
Les 105 Top kick subiront des changements au niveau du système d'alimentation électrique et trois véhicules verront leur système de frein d'ur-

gence débranché au profit d'un frein à main, une revendication des membres du RETAQ-CSN. Éventuellement, le système de frein de tous les autres Top kick sera transformé.

Les ambulanciers ont mené une belle bataille depuis plus d'un mois pour que de tels changements soient effectués. Une victoire sur toute la ligne.

L.-S. H.





La CSN se lance dans le photo-roman! Oui, vous avez bien lu. N'ayez crainte cependant, la centrale n'a pas modifié sa «mission historique» et on ne pourra pas l'accuser de «déviationnisme»... C'est dans le but d'aider les travailleuses et les travailleurs à s'approprier les enjeux rattachés à l'article 45 du Code du travail (protection de l'accréditation syndicale, de la convention collective et des emplois), ainsi que de mesurer l'impact du sort que lui réserve le Comité Mireault, que la CSN vient de publier «Le complot déjoué». Mettant en vedette Rose, une jeune journaliste débrouillarde, et Jean-François, son grand frère syndicaliste, l'oeuvre de fiction vous permettra de découvrir ce que le patronat et son chef de file, Ghislain Jr, mijotent, en cette fin de siècle, pour se débarrasser des syndicats. Pour bien marquer l'importance que la CSN accorde à la lutte pour redonner à l'article 45 son sens originel, c'est au bureau confédéral du 30 avril que la centrale a procédé au lancement du photo-roman.

Mais au fait, que feront Jean-François et ses camarades? Absolument à lire, le document est disponible dans les organismes affiliés à la CSN.

M.C.

Secteur public Entente à l'aide juridique

Une entente de principe est finalement intervenue le 24 avril entre les syndicats du personnel de soutien de l'aide juridique, membres de la FEESP, et le gouvernement du Québec pour reconduire la convention collective. Une fois l'entente ratifiée, ces 500 travailleuses et travailleurs, répartis dans 10 syndicats, pourront béné-

ficier des hausses salariales qu'ont déjà touchées leurs camarades du secteur public, à l'exception des syndiqué-es des traversiers et des avocats de l'aide juridique de la FPPSCQ, en négociation depuis l'été 1995.

Les syndicats de l'aide juridique avaient une entente de principe dans leur poche depuis plus de deux

Coopérative Profid'Or Objectifs atteints après un mois de grève

Mission accomplie pour les 47 employé-es de la Coopérative Profid'Or, dans Lanaudière. Après un mois de grève, ils ont atteint leurs objectifs et repris le travail le 24 avril. Au cours des trois prochaines années, ils récupéreront 1,05 \$ l'heure qu'ils avaient consenti, en 1994, pour aider l'entreprise en difficultés. L'accord prévoit un montant forfaitaire de 0,25 \$ l'heure pour chacune des heures travaillées entre

l'échéance de la convention, le 30 septembre 1996, et sa signature. Les commis généraux de bureau ont obtenu un réajustement salarial de 0,26 \$ l'heure. Avant le conflit, l'employeur octroyait le taux de salaire à temps supplémentaire après une semaine de travail de 44 heures. Depuis la signature, ce taux est versé après 42 heures et demie. À la fin de la convention, ce sera après 40 heures. En cas de chan-

gements technologiques, l'entente prévoit une formation pour les employés. Le contrat est d'une durée de trois ans, plutôt que de quatre ans comme le voulait l'employeur. Le salaire horaire moyen sera de 14,55 \$ l'heure à la fin de la convention. La Coopérative Profid'Or, une division de la Coopérative fédérée du Québec, a des établissements à Joliette, Saint-Benoît, Saint-Jacques et Saint-Lin. M.C.

55 \$ millions pour la reconversion du militaire

De concert avec la FTQ, la CSN a demandé au gouvernement fédéral de créer un fonds de 55 \$ millions spécifiquement dédié à la reconversion et à la diversification des usines et divisions d'entreprises de défense du Québec. Dans le mémoire présenté par le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette, au sous-comité sur la reconversion de l'industrie militaire à des fins civiles, aux Communes, la CSN propose également au gouvernement fédéral de mettre en place une table de concertation conçue sur le même modèle que les Comités d'adaptation

de la main-d'oeuvre (CAMO).

Le Québec a perdu 18 000 emplois dans ces industries, depuis 1987, et des 23 000 qui restent, les perspectives d'avenir

laissent entrevoir la disparition de 9000 autres emplois, si rien n'est fait pour faciliter la transition des activités militaires à des fins commerciales et civiles. Luc L.



Un prix pour les films CSN

Producteur des cinq films consacrés à la CSN qui ont été diffusés l'automne dernier sur Télé-Québec, Marcel Simard a accepté, le 25 avril, le prix de l'Office des communications sociales décerné dans la catégorie Vidéo d'intervention.

«245 minutes bien comptées. Pas une minute perdue, pas une seule phrase inutile, pas une seule image insignifiante. Mais tout sur l'amour du travail, la solidarité, la générosité, le droit au respect, la fierté, l'angoisse des grèves, le sens de l'honneur et par-dessus tout, la dignité», a souligné le jury. Les cinq films prendront sous peu la route pour être diffusés au cours d'assemblées d'animation. M.R.

La CSN sur Internet:
<http://www.csn.qc.ca>

L.-S. H.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Les travaux d'experts servent-ils à masquer l'inaction politique?

Le sort de la langue française se jouera à Montréal, peut-on lire dans le Bilan sur la situation de la langue française, publié l'an dernier. On comprend mieux la portée de cet enjeu, quand une enquête montre que 57% des immigrants utilisent surtout l'anglais dans leurs communications au sein des petites entreprises qui sont leur principal accès au marché du travail.

La voie choisie par le ministre André Boisclair pour revoir les orientations et les stratégies pour rejoindre un plus grand nombre d'immigrants, de même que pour améliorer les services de francisation, a été de constituer un comité d'experts. Présidé par M. Robert-Georges Paradis, de l'Université de Montréal, le comité doit remettre son rapport en septembre prochain.

Les experts réfléchiront sérieusement sans aucun doute, mais la question des moyens et des ressources se pose déjà comme handicap à leurs recommandations. L'illustration en est que les crédits au programme de l'immigration et de l'intégration des immigrants à la société québécoise ont été réduits de 9,4 millions cette année, ce qui représente une baisse de 9% du budget.

Le comité Paradis se verra rapidement confronté à la question cruciale des ressources, puisque les services offerts sont loin de combler les attentes. Près de neuf sur dix des nouveaux immigrants adultes souhaitent apprendre le français pour se rapprocher des autres Québécois, révèle l'étude du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. On apprend de la même étude que 40% de la population immigrante ne suit jamais de cours de français, tandis que les nouveaux arrivants qui ont suivi au moins un cours de français sont partagés quant à leur satisfaction de la formation reçue.

Que peut-on espérer des décisions politiques qui découleront des conclusions du rapport Paradis et de celles du rapport Grant sur la francisation des entreprises, publié en décembre dernier?

La question a préoccupé le Comité Grant, qui a conclu que le progrès qui découlera de ses recommandations a comme condition préalable «une volonté politique clairement affirmée, volonté qui se traduira entre autres par l'attribution des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Charte de la langue française...» Une des principales recommandations du comité Grant était justement de relever le niveau de ressources pour développer le programme de formation linguistique des immigrants en milieu de travail.

Claude Saint-Georges

BiENVenue

UPA

Les 175 employé-es de bureau et professionnelles travaillant pour l'Union des producteurs agricoles (UPA), à Longueuil, ont déserté leur syndicat indépendant pour rejoindre les rangs de la FEESP-CSN et du Conseil central de la Montérégie. La raison principale qui a motivé leur décision est facile à comprendre: ils étaient en négociation depuis le 31 décembre 1995 et rien n'aboutissait. Ils ont donc utilisé les dispositions du Code du travail leur permettant de changer d'allégeance syndicale si aucune convention collective n'est signée un an après l'expiration de celle en cours. De plus, les employé-es de trois fédérations de l'UPA, celles des producteurs de lait, des producteurs de volailles et des producteurs de bois, sont déjà syndiqués à la CSN.

Métro Sainte-Claire

Également à la Fédération du commerce sera affilié le syndicat regroupant la cinquantaine d'employé-es du Métro Sainte-Claire, dans le comté de Bellechasse, syndicat qui vient de recevoir son certificat d'accréditation du ministère du Travail.

Fruits et légumes Martel

Toujours dans le secteur de l'alimentation au détail, soulignons l'arrivée à la CSN des 25 salariés de Fruits et légumes Martel, une entreprise du Saguenay-Lac Saint-Jean qui assure le transport de... fruits et légumes à travers la province. Ils étaient auparavant mem-

bres de la fédération indépendante FISA, dont ils étaient insatisfaits des services.

Collège de l'Assomption

Dans la région de Lanaudière, celle fois, le conseil central annonce la réception du certificat d'accréditation qui permettra aux 32 employé-es de soutien du Collège de l'Assomption de négocier leur première convention collec-

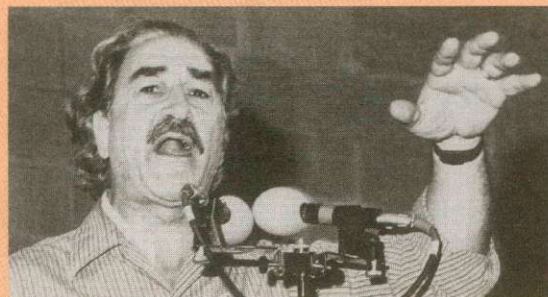
tive. Ces salarié-es seront transférés au nouveau cégep régional qui devrait ouvrir ses portes d'ici peu.

Saint-Frédéric-Tring

Les 17 employé-es de la caisse populaire Saint-Frédéric de Tring Jonction, dans la région de la Beauce, ont également choisi de se donner un syndicat autonome affilié à la CSN et à sa Fédération du commerce.

M.C. et J.-P. P.

La FATA a 15 ans... et Michel Chartrand 80!



La FATA profite de deux événements spéciaux pour organiser un souper bénéfique, le 22 mai.

La Fondation pour l'aide aux travailleuses et aux travailleurs accidentés soulignera alors ses quinze années d'existence, mais aussi les quatre-vingts ans d'âge de son fondateur, Michel Chartrand.

Tous connaissent l'énergie intarissable dont Michel Chartrand a fait preuve, tout au long de sa vie de militant, en se portant à la défense des travailleurs et des travailleuses faisant face, trop souvent, à la négligence des employeurs. Personne ne s'étonnera donc que l'organisation qu'il a lui-même mise sur pied se fasse un devoir de souligner deux anniversaires aussi intimentement liés.

Intéressé à participer à l'événement? Communiquez avec Collette Legendre au 271-0901, avant le 9 mai. Coût: 20 \$.

R.D.

«Ce jeune homme
me sort...
...de ma solitude»



Si vous désirez vous impliquer auprès d'un(e) vieil(le) ami(e), appelez-nous:

Montréal: 527-8653

Ville Vanier:
(418) 529-3673

Sherbrooke:
(819) 821-4411

les
petits
frères
des
Pauvres

Grève chez Scobus De la visite du Bas du fleuve!



Le conflit de travail opposant 70 chauffeurs d'autobus des commissions scolaires Matane, la Tourelle et Amqui, à la compagnie de transport Scobus, s'est déplacé du Bas Saint-Laurent jusqu'à Saint-Hubert. En grève depuis le 4 avril, 45 d'entre eux ont manifesté devant le siège social de leur employeur, à Saint-Hubert, les 24 et 25 avril, pour lui dire qu'il n'est pas question qu'ils acceptent sa demande de réduction salariale de 8%. Les chauffeurs estiment avoir suffisamment fait de concessions par le passé. Avec des salaires moyens de 18 500 \$ à 19 000 \$ brut par année, plus question pour eux de contribuer. Durant les manifestations, les syndiqués FEESP-CSN ont été rejoints par des membres des TUAC-FTQ, également en négociation avec Scobus. Le Conseil central de la Montérégie a accueilli les chauffeurs d'autobus du Bas Saint-Laurent et les a reçus à souper, le 24 avril.

M.C.



Toute une leçon pour Rochon et ses sbires!

C'était le fruit du hasard, mais le moment ne pouvait pas mieux tomber. La veille, coupures catastrophiques dans le réseau de la santé à Montréal. Plusieurs buanderies d'hôpitaux devaient être privatisées. On se demandait même si d'autres hôpitaux allaient fermer...



Pendant que le président du syndicat, Pierre Ouellet, faisait visiter les installations aux distingués invités, le président du conseil d'administration, Paulin Hovington, le président de la CSN, Gérald Larose, et le directeur général, Jean-Pierre Montpetit, posaient pour la postérité près du tunnel de lavage flambant neuf.

Le lendemain 22 avril, sur la Rive Sud de Montréal, l'hôpital Charles-Lemoyne et la CSN invitaient les médias à visiter la buanderie refaite à neuf que, d'un commun accord, employeur et syndicat avaient sauvée de la privatisation. Une sacrée leçon!

Le conseil d'administration de l'hôpital, qui subissait depuis 1993 des pressions visant à privatiser la buanderie et les cui-

sines, avait accepté de négocier plutôt, avec le syndicat FAS-CSN de 850 membres, une entente de partenariat grâce à laquelle le surplus des sommes économisées sur la masse salariale à la suite des concessions syndicales servirait à moderniser l'équipement et à former les syndiqué-es au travail en équipe. Les nouvelles cuisines seront inaugurées à leur tour dans un mois environ. L.L.

La pauvreté, au premier plan des réflexions dans les forums sur le développement social

Le Conseil de la santé et du bien-être, dont le président est Norbert Rodrigue, tiendra à l'automne des forums sur le développement social dans l'ensemble des régions du Québec. Ces démarches ont pour objectif de faire émerger une vision régionale de ce que devrait être le développement social et d'élaborer des plans d'action qui reposeront sur les engagements des divers acteurs du milieu. Un Forum national suivra en janvier 1998.

Un million et demi de personnes

Parmi les thèmes des forums, la question de la pauvreté figure au premier plan. Dans son do-

cument de réflexion, le Conseil indique que près d'un million et demi de personnes vivent sous le seuil de faible revenu au Québec, soit 20,2% de l'ensemble de la population. Avec le quart de la population du Canada, le Québec compte cependant le tiers de ses pauvres. Au Québec, on risque davantage d'être pauvre si l'on est une femme, si l'on vit seul, si l'on est jeune ou âgé de même que si l'on a pas fait de longues études. On note que 45,4% des personnes seules vivent sous le seuil de pauvreté.

Le Conseil veut soumettre à l'attention des forums régionaux que la pauvreté, c'est plus que

l'insuffisance de revenu, c'est aussi davantage de détresse psychologique, de difficulté à s'intégrer au marché du travail, de perte de confiance en soi et un plus faible accès à un réseau d'entraide. Les moyens d'agir devront prendre en compte l'ensemble de ces réalités.

Les municipalités, les régies régionales et les CLSC, les organismes communautaires, les syndicats et les organismes de développement économique sont invités à s'inscrire à ces forums régionaux.

Pour information : le Conseil de la santé et du bien-être, tél.: 418-643-3040; téléc.: 418-644-0654.

C. S-G.

Faites lire
nouvelles csn

De nouvelles conventions mais rien de réglé dans le résidentiel

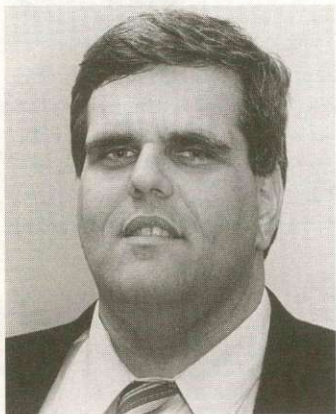
Luc Latraverse

Voilà neuf mois qu'on annonçait une entente de principe dans les secteurs commercial-institutionnel et industriel de l'industrie de la construction. L'accouchement a été difficile puisque les employeurs n'ont ratifié l'entente que dans une proportion de 60% dans le secteur commercial et de 75% dans l'industriel.

La signature de deux conventions collectives donne droit à une hausse de salaire de 3% et à des améliorations des avantages sociaux. Le gros point d'interrogation, c'est le sort réservé aux travailleurs qui exercent leur métier ou occupation dans le secteur résidentiel.

Satisfaits et inquiets à la fois

Le nouveau président de la CSN-Construction, André Paquin, s'est réjoui de la hausse



Le nouveau président de la CSN-Construction, André Paquin.

des salaires, la première depuis 1991, pour les travailleurs de la construction. «Il était temps qu'ils rattrapent un peu la perte de pouvoir d'achat qu'ils ont subie avec le gel de leur salaire pendant plus de cinq ans. Toutefois, il reste à voir si les nouvelles conventions seront respectées par les employeurs, car jusqu'à maintenant, ce n'était pas le cas pour plusieurs qui ne se gênaient pas pour forcer leurs salariés à travailler 40 heures

tout en ne les payant que pour 32. Ils ont beau jeu puisque les travailleurs qui rouspètent ou dénoncent ces pratiques sont mis au rancart.»

La construction est devenue un travail de plus en plus saisonnier avec la réduction de l'activité que l'on y connaît. Dans ce contexte, il est capital pour les travailleurs de la construction de s'assurer qu'ils tra-

vaileront suffisamment d'heures pour se rendre admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Comme la moyenne d'heures travaillées par l'ensemble des travailleurs actifs est de 755 heures par année, il n'est pas garanti, pour tous ceux qui sont en bas de la moyenne, de recevoir des prestations de l'assurance-emploi pour survivre pendant la saison

morte. «C'est une arme sans pareille dans les mains des employeurs pour forcer le travail à rabais. Ce qui est odieux, c'est qu'en plus, ces heures de travail sont enregistrées officiellement dans le registre de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Voilà un des dossiers prioritaire auquel la CSN-Construction s'attaque.»

Le résidentiel à la dérive

Pour les travailleurs qui oeuvrent dans le secteur de la construction résidentielle, la situation est encore pire. Depuis le 15 décembre 1995, les employeurs, qui ont fait un faux lock-out (une grande partie n'ont même pas fermé leur chantier), ont suspendu l'application des taux de salaire, du paiement des vacances dans certains cas, et des avantages sociaux pour d'autres. Après la grève du printemps dernier, la coalition syndicale (FTQ-Inter) a conclu une trêve sans rétablir ces conditions. Depuis, il n'y a pas eu de négociation. La CSN-Construction poursuit donc ses démarches auprès du gouvernement et de la coalition syndicale afin de mettre au pas l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec qui ne bronche pas de ses positions et réclame même des salaires différents d'une région à l'autre. «Il est important de rappeler, précise le président de la CSN-Construction, que nous nous sommes toujours opposés à ce qu'il y ait quatre secteurs et quatre conventions collectives.»

POUR IMPOSER LE RESPECT: ÇA PREND



Le maraudage dans l'industrie de la construction se déroulera durant tout le mois de mai en prévision du scrutin sur le changement d'allégeance syndicale qui se tiendra les 5, 6 et 7 juin. Seuls les travailleurs qui veulent changer d'allégeance sont tenus de voter. Si vous connaissez des travailleurs de la construction qui veulent se faire respecter davantage, dites-leur que pour imposer le respect, ça prend la CSN!